



## Modalités pour les inscriptions en 1<sup>re</sup> secondaire pour la rentrée 2024-2025.

Les inscriptions en 1<sup>re</sup> secondaire sont régies par la circulaire « 9112 Modalités d'inscription en 1<sup>re</sup> année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour la rentrée scolaire 2024-2025 à l'attention des écoles secondaires ». Pour connaître tous les détails, vous pouvez consulter le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be) ou le PowerPoint du SEGEC.

Les parents sont censés avoir pris connaissance des projets et règlements du Collège puisque la demande d'inscription implique l'adhésion des élèves et de leurs parents à ceux-ci.

Si vous souhaitez découvrir le Collège, vous pouvez vous rendre sur notre site [www.cspj.be](http://www.cspj.be). Vous y trouverez d'ici quelques jours un PowerPoint présentant notre école ainsi que les projets et règlements de l'établissement.

## Entre le lundi 29 janvier 2024 et le vendredi 16 février 2024 inclus : période d'inscriptions.

**(Attention, le mardi 13 février 2024 étant un jour de congé (Mardi gras), aucune inscription ne pourra se faire ce jour-là)**

A partir du 29 janvier et jusqu'au 16 février inclus, les parents déposent leur demande d'inscription dans l'école de leur premier choix en respectant l'horaire ci-dessous.

Durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement.

**Attention, les inscriptions des frères et sœurs se feront exclusivement sur rendez-vous !** Les parents des élèves concernés seront contactés personnellement à partir du 15 janvier 2024 pour convenir d'un rdv.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	9h à 10h20		9h à 10h20	
13h à 15h30				14h à 15h45



Les documents à apporter par les parents (ou une tierce personne majeure à qui les parents auront donné procuration) en vue d'introduire la demande d'inscription sont :

- **le formulaire unique d'inscription (FUI)** dûment complété.  
Informations utiles pour compléter le FUI :  
Etablissement : Collège Saint Pierre  
Numéro Fase de l'établissement : 319  
Numéro Fase de l'implantation : 619  
Adresse : Rue Jean-Baptiste Verbeyst 25, 1090 JETTE
- **le volet confidentiel** (sauf s'il a été complété par voie électronique\*) complété, signé et mis sous enveloppe fermée avec le nom et le prénom de l'enfant ainsi que le numéro du FUI (à indiquer en haut à droite).  
**\* Afin de réduire au strict minimum les manipulations en présentiel, nous encourageons fortement chaque parent à compléter ce volet confidentiel par voie électronique grâce à l'application « Mon Espace » (<https://monespace.fw-b.be/>).**
- si une adresse a été modifiée ou ajoutée sur le FUI, les documents probants à fournir sont les suivants :
  - **pour une modification du domicile actuel de l'élève** : certificat de composition de ménage OU certificat de résidence principale OU impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique ET le même document pour le parent avec lequel il est domicilié.
  - **pour l'invocation du domicile du 2<sup>ème</sup> parent**, certificat de composition de ménage OU certificat de résidence principale OU impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique ET le même document pour le parent avec lequel il est domicilié.
  - **pour l'invocation du domicile de l'élève au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée**, certificat de résidence principale avec historique des résidences.

**Si, à votre arrivée, vous constatez une file d'attente déjà importante, merci de revenir plus tard ou un autre jour. En effet, la période des inscriptions se déroule sur 3 semaines et nous vous rappelons que durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement !!!**

**Du 17 février (fin de la période d'inscription) au 21 avril inclus**, les inscriptions sont suspendues dans tous les établissements scolaires.

Pendant ce temps, il est procédé au classement des écoles, à la réception et à l'encodage des volets confidentiels et à un premier classement en CoGI (Commission de Gouvernance des Inscriptions).